

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- dégager une emprise permettant la construction de deux salines (cabanes traditionnelles permettant aux pêcheurs artisans de stocker leur matériel),
- rétablir une continuité piétonne sur le littoral de la ville de Saint-Pierre,
- remédier aux problèmes écologiques causés par la non complétion d'un projet antérieur. La mise en alignement de la berge au cours des années 1960-70, couplé à la construction du quai dit "Interpêche" a créé une zone de sédimentation importante au droit de la "dent creuse". Le remblaiement devrait ré-exposer la berge aux courants,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus en deux phases consisteront en :

* pour une durée d'environ 6 semaines :

- prolongement et/ou déplacement des exutoires d'assainissement pluvial et sur-verse d'orage de la station de refoulement SR5,
- amenée de matériaux de remblai (graves non-traitées, enrochements de différents calibres) et de couches de finition pour nivellement et stabilisation,

* pour une durée d'environ 3 mois (a priori en 2022) :

- construction des salines

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le cheminement piéton accueillera des promeneurs toute l'année.

Les salines quant à elles pourront accueillir diverses activités selon les projets présentés, probablement d'ordre saisonnières : stockage de matériel de pêche, activités associatives ou touristiques, etc.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plus grande longueur	~25m
Surface	~350m ²
Volume d'apport	~1200m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Boulevard Constant Colmay,
Saint-Pierre,
Saint-Pierre-et-Miquelon

Coordonnées géographiques¹

Long. 56° 10' 08" 3w Lat. 46° 46' 59" 0N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Saint-Pierre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Pierre
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de remblai, roches de carrières (carrière locale)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au cours des travaux la faune pourrait être perturbée, le cas échéant des mesures d'effarouchement seront mises en œuvre pour éloigner les espèces aviaires et marines. Toutefois la zone n'étant pas un reposoir et très peu de passage étant observé, il est peu probable que ces mesures soient nécessaires. Dans tous les cas des observations seront menées au cours des travaux par un service compétent (DTAM/Service agriculture, alimentation, eau et biodiversité ou OFB) pour prendre des mesures correctives s'il y a dérangement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'avancée sur la mer quoique restreinte consomme de fait un espace maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au cours des travaux des nuisances sonores sont probables. Cependant, aucun minage ou pilonnage n'est prévu ce qui limitera les amplitudes sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La mise en alignement de la berge permettra d'annihiler les effets pervers de la dents creuse : sédimentation accrue, perte de la continuité physique et écologique pour les poissons (éperlans, capelans, maquereaux).

Les matériaux d'apports (principalement des enrochements) ne constitueront pas des surfaces propices aux espèces exotiques envahissantes particulièrement nuisibles sur l'archipel : Tuniciers Ascidie jaune (*Ciona intestinalis*), Botryle étoilé (*Botryllus schlosseri*), Botryloïde violet (*botrylloides violaceus*), Crabe vert (*Carcinus maenas*).

Un matériau géotextile sera mis en place de manière à éviter le lavement des matériaux fins vers la mer.

La berge recréée sera en pente douce de manière à restituer un reposoir aux goélands marin (*Larus Marinus*) et argenté (*Larus Argentatus*), espèces protégées typiques de l'archipel ayant déserté la zone spécifique de l'anse à Coudreville.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la zone d'impact réduite du projet (~350m²), de son estimation financière (coût estimé à 200k€ pour le remblaiement) et des faibles enjeux écologiques et environnementaux qu'il présente, le projet devrait en être dispensé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renforcement du patrimoine architectural et culturel. Amélioration du contexte paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note descriptive du projet listant notamment les impacts potentiels du projet sur la faune et la flore marine et plus globalement sur l'écologie du lieu. Profil en travers type du projet par rapport au terrain naturel.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Pierre

le,

3/08/2021

Signature

**Le Directeur des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer p.i.**
975
N. ACHARD

Remblaiement de la dent creuse de l'anse à Coudreville à Saint-Pierre-et-Miquelon

Annexe documents graphiques de
présentation

Annexe 2 Localisation de la zone du projet



Données cartographiques : © CNES, Airbus Defence and Space, EHESS, CNRS, BNF

Emprise potentielle du projet



Annexe 3 – photos de la zone dans son contexte

Vue de près



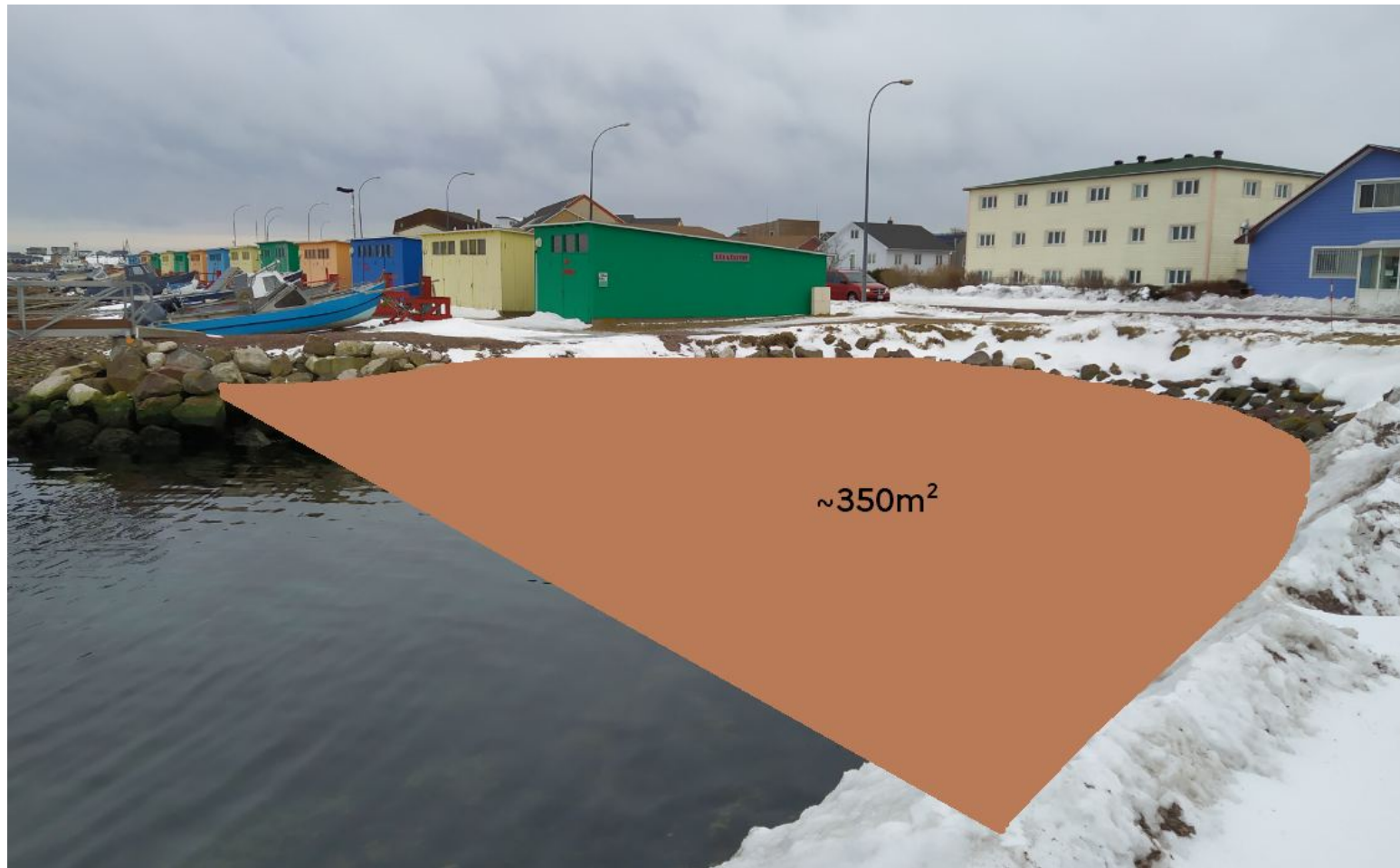
Vue de loin



Photos prises en mars 2021

Annexe 4 - tracés du projet

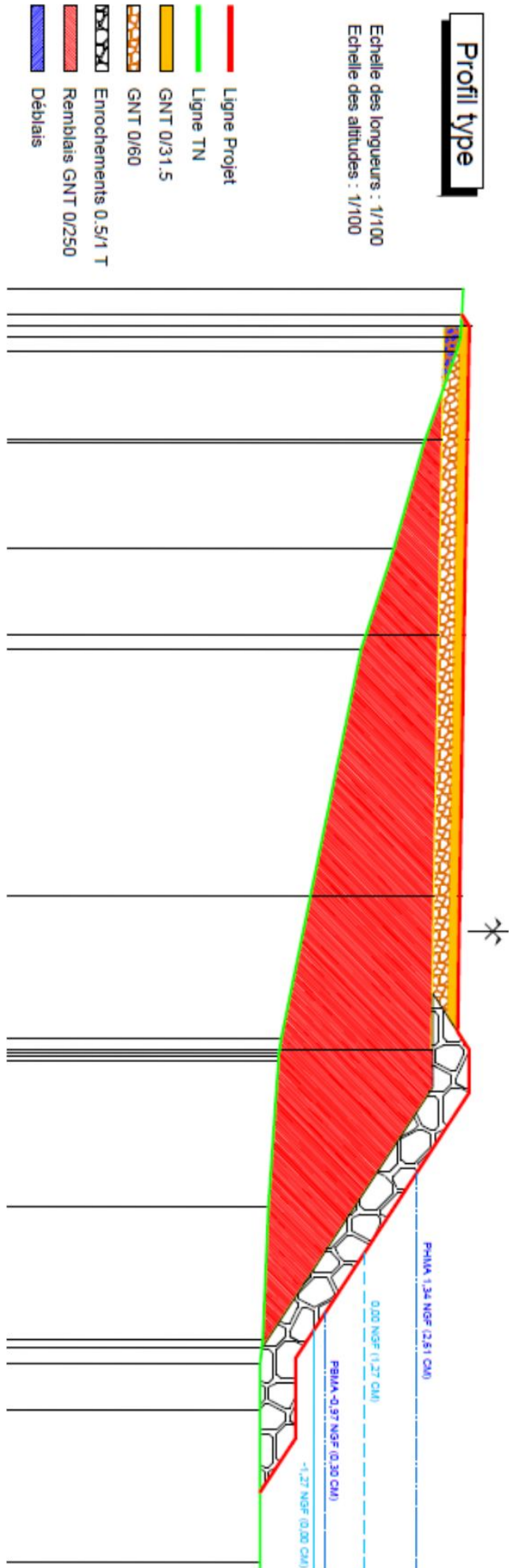
Zone de remblaiement
représentée sur la vue de près



Vue du dessus



Profil type du projet





**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer**

Réf :

Saint-Pierre, le 15/06/2021

Service Routes, Constructions, Bâtiments
Unité District Routier

**Note de présentation du projet de remblaiement de la dent creuse de l'anse à
Coudreville**

Contexte

Tout au long de son histoire, l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon a été marqué par une relation d'interdépendance tant économique que culturelle à la pêche, notamment la pêche à la morue, et aux activités portuaires et services d'avitaillement induits.

Le moratoire de 1992 sur la pêche, marquant la fin d'une période économique faste a brutalement modifié l'économie et par là même, la structure sociétale et culturelle de l'archipel.

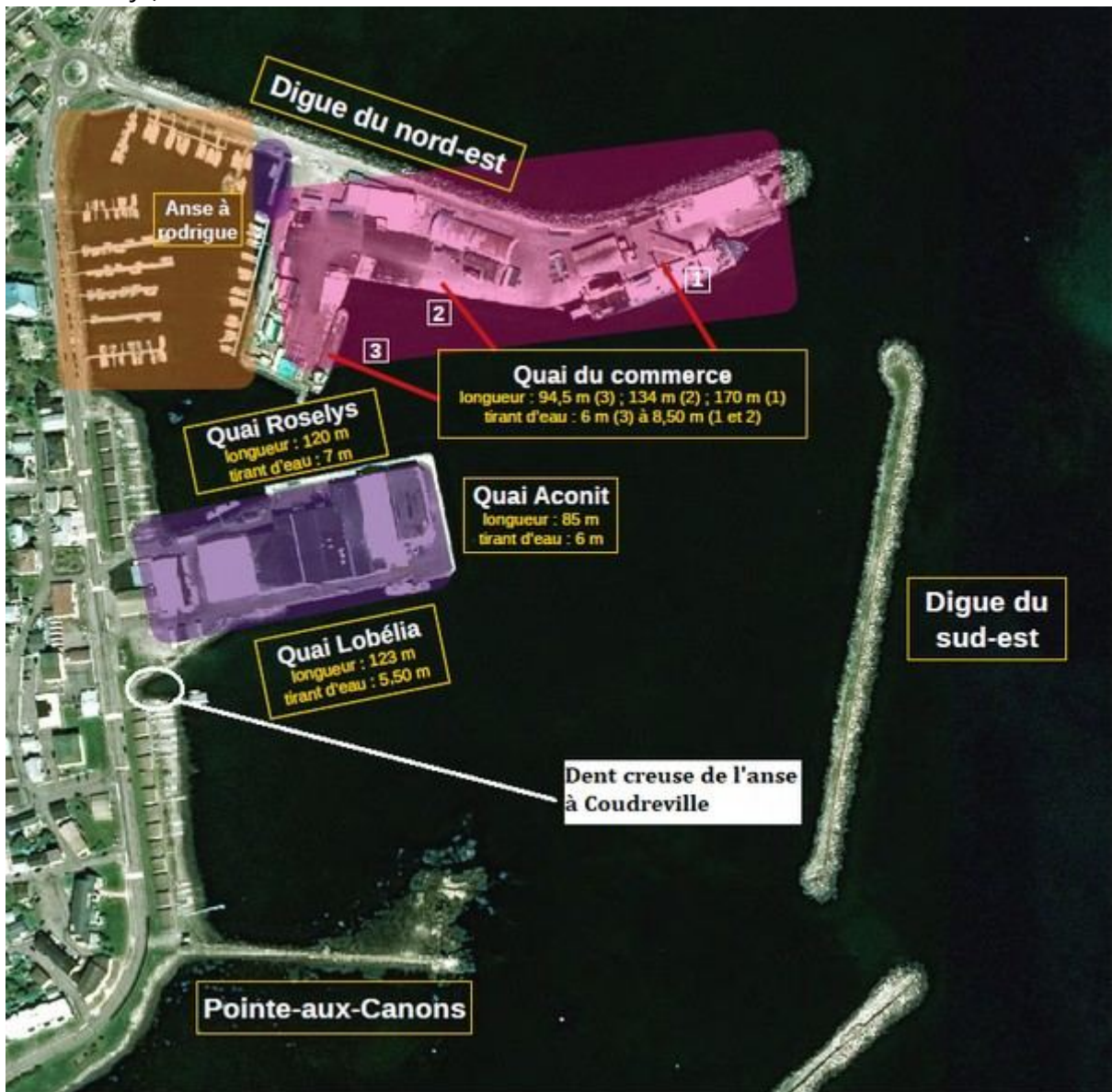
Suite à cette période axée sur une économie relativement monolithique, l'archipel a dû se retrouver et reconstruire son économie.

Aujourd'hui, l'un des pans de l'économie sur lequel misent les collectivités et qui est en conséquences en cours de développement est le tourisme. En conséquence un travail est réalisé sur la remise en valeur de ce patrimoine culturel typique de l'archipel et centré autour des activités maritimes.

L'un des axes forts du projet global est la remise en valeur de l'espace portuaire de Saint-Pierre basé notamment sur un schéma directeur de développement du front de mer.

Cette refonte du front de mer, outre comporter des projets d'infrastructure lourds (quai d'accueil des navires de croisière, quai d'accueil des ferrys), comporte également tout un travail sur la partie « terre » (réaménagement de l'espace du phare de la Pointe aux Canons, aménagement des espaces piétons) mais aussi un travail de fond sur la réappropriation de l'espace portuaire à la vie locale via notamment la facilitation des activités saisonnières sur le littoral (pêche ludique dans les doris, embarcation traditionnelle de l'archipel, mise en place de terrasses au droit des salines existantes pour proposer des petites installations de restauration ou autre activités commerciales).

L'anse à Coudreville est située entre le quai dit « Interpêche » (terre plein regroupant les quais Lobélia, Aconit et Roselys) et la Pointe aux Canons.



Emplacements alternatifs qui auraient pu être retenus pour le projet :

- **Anse à Rodrigue :**
Sur la zone des pontons de plaisance, un projet du même type aurait été possible, cependant d'un point de vue paysager l'avancée sur la mer rendue nécessaire par la contrainte de la route nationale en bordure ouest du domaine public maritime serait relativement impactant. De plus une avancée en discontinuité du trait de côte viendrait rendre l'ouvrage particulièrement sensible à l'érosion.
En termes d'impact environnemental la phase travaux serait similaire à celle que l'on souhaite réaliser au niveau de l'anse à Coudreville. Cependant en phase d'exploitation, on viendrait créer une sorte de mini-digue qui aurait un impact sur le fonctionnement des courants et des organismes vivants.
- **Promenade de la Pointe aux Canons :**
L'endroit pourrait être particulièrement propice : emplacement disponible sans gagner sur la mer, proximité avec le centre-ville.
L'impact environnemental serait quasiment nul, notamment sur le milieu marin, le projet

pouvant potentiellement être contenu sur un terre-plein déjà existant.

Cependant, la zone héberge des éléments patrimoniaux que sont les canons et la torpille de la Pointe aux Canons. En outre, un projet de quai d'accueil des ferries à proximité immédiate rend le projet irréalisable.

- **Fond du Barchois :**

Cette zone d'amarrage de bateaux de plaisance abrite un autre élément typique du paysage littoral de Saint-Pierre-et-Miquelon : les cabestans. Sans être incompatibles avec la présence de salines, nous verrons dans le développement de la solution au droit de l'anse à Coudreville que cette dernière remplit des objectifs qui ne sont pas atteignables dans la solution « fond du Barchois ».

- **Boulevard de Port-en-Bessin :**

Outre être légèrement éloignée du centre-ville, cette zone du port de Saint-Pierre est celle qui accueille le plus régulièrement des phoques communs, espèce protégée à l'échelle nationale et typique des eaux locales.



Analyse multicritère des différentes alternatives envisagées :

		Anse à Rodrigue	Promenade Pointe aux Canons	Fond du Barachois	Boulevard de Port en Bessin	Anse à Coudreville
Coût		-			-	+/-
Impact biodiversité	phase travaux	+/-			+/-	+/-
	phase exploitation	--			--	++
Insertion paysagère		+/-	-	-	-	++
Compatibilité avec les projets en cours		+	---			++
Durabilité		-	+	+	-	+

Au vu de cette analyse les emplacements « fond du Barachois » et « anse à Coudreville » ressortent du lot.

L'impact positif sur le milieu marin en phase exploitation et l'insertion paysagère particulièrement pertinente milite pour l'approfondissement de l'option « anse à Coudreville ».

Présentation de l'option sélectionnée

Impact du projet sur le littoral

Au cours du 20^e siècle, le littoral de la côte est de l'île de Saint-Pierre s'est fortement anthropisé avec le développement de la ville et des infrastructures portuaires. Au cours de projets de construction de quais, digues et autres infrastructures, le trait de côte a été progressivement modifié.

Si l'on compare des images aériennes de 1952 avec la situation actuelle, on constatera que sur la zone spécifique de l'anse à Coudreville, le trait de côte a avancé de manière significative vers la mer.

Au cours des projets qui ont rendu le littoral rectiligne de la sorte, la dent creuse a vraisemblablement été « épargnée » pour des raisons pratiques d'évacuations des eaux de la ville vers la mer.

Cette intention, quoique certainement justifiée lors des travaux, pose aujourd'hui certains soucis qui viennent légitimer le projet de remblaiement.

En effet, en isolant une zone minime de mer des courants côtiers, on a créé une zone de sédimentation accrue dans laquelle l'eau circule peu.



Images Géoportail (superposition des couches 'photos aérienne 1950-1965' et 'pléiades 2019')

Le projet de remblaiement devrait venir résoudre, en partie tout du moins, ce dysfonctionnement courantologique.

Enjeux et impacts *a priori* sur les espèces floristiques et faunistiques

Bien que les eaux de l'archipel soient un lieu de passage habituel de nombreux mammifères marins, seules deux espèces sont coutumières du port de Saint-Pierre : le phoque commun (*Phoca vitulina*) et plus rarement le phoque gris (*Halichoerus grypus*).

La zone spécifique du projet n'est pas un reposoir ni une zone de reproduction ou d'alimentation pour ces deux espèces.

Au vu des observations faites par les services en charge de la biodiversité, l'anse à Coudreville est non

essentielle pour ces espèces dans le sens où elle ne présente pas d'intérêt majeur pour leur cycle biologique.

Les goélands marin et argenté (*Larus Marinus* et *Larus Argentatus*), fréquentant aléatoirement les abords de l'anse, sont les deux espèces d'oiseaux susceptibles d'être impactés par le projet. Néanmoins, des mesures d'effarouchement étant prévues d'être mises en œuvre lors des travaux et le projet prévoyant de restituer un littoral propice à leur repos, l'impact restera négligeable.

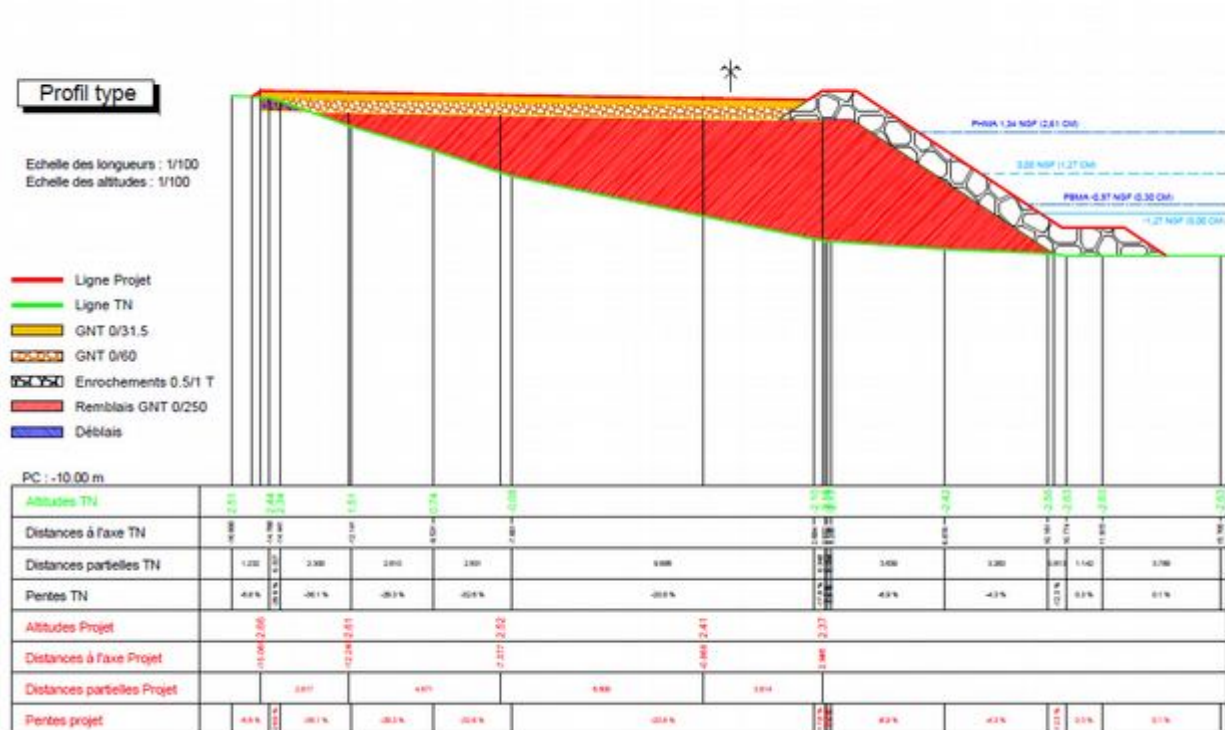
Un suivi, au cours des travaux, sera assuré par le service compétent (Service Agriculture, Alimentation, Eau et Biodiversité) de la Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer afin de palier tout dérangement de ces espèces.

Les travaux ne prévoient pas de minage ou pilonnage et n'auront donc qu'un très faible impact acoustique sur le milieu marin.

Les autres espèces faunistiques remarquables potentiellement présentes sur la zone sont la brème (*Tautogolabrus adspersus*), le *Myoxocephalus scorpius*, localement appelé crapaud ou rascasse, le crabe de roche (*Cancer Irroratus*). Ces espèces seront peu impactées par le projet, et s'ils le sont ce sera probablement de manière positive. En effet, le rétablissement d'un courant et la suppression d'une zone « morte » devrait leur être bénéfique. En outre, la restitution d'un littoral rocheux en pente douce accroîtra l'habitat des espèces.

L'excès de sédimentation, évoquée précédemment, empêche l'implantation d'algues laminaires.

Profil en travers du projet envisagé, permettant une restitution d'habitat et de reposoir pour les espèces animales fréquentant la zone (un géotextile n'apparaissant pas sur le profil ci-contre sera positionné entre les graves non traitées et les enrochements) :



Profil en travers envisagé pour le remblaiement (fichier au format adapté joint au dossier)

Les ports de Saint-Pierre et Miquelon



Quai en Eau Profonde
longueur : 56,40 m
entre Ducs d'albe : 100 m
tirant d'eau : 9,50 m

Futur terminal de croisière

Quai Guérin

Digue du nord-est

Anse à rodrigue

Quai du commerce
longueur : 94,5 m (3) ; 134 m (2) ; 170 m (1)
tirant d'eau : 6 m (3) à 8,50 m (1 et 2)

Quai Roselys
longueur : 120 m
tirant d'eau : 7 m

Quai Aconit
longueur : 85 m
tirant d'eau : 6 m

Quai Lobélia
longueur : 123 m
tirant d'eau : 5,50 m

Digue du sud-est

Pointe-aux-Canons

Quai de la Roncière
longueur : 30 m (est) et 39 m (sud)
tirant d'eau : 2,50 m

Quai Léonce Dupont
longueur : 40 m (sud), 19 m (ouest) et 39 m (nord)
tirant d'eau : 2,45 à 3,40 m

Quai des ferries provisoire

Quai Mimosa
longueur : 72 m
tirant d'eau : 5 m

Quai de l'Épi
longueur : 70 m (est), 65 m (ouest) et 10,50 m (quais de sabliers)
tirant d'eau : 3 à 5 m

Quai de la Douane
longueur : 49 m
tirant d'eau : 5 m

Quai de l'Alysse
longueur : 40 m (est), 50 m (sud) et 25 m (ouest)
tirant d'eau : 5 m

Plan incliné

Digue de l'île-aux-Moules

Digue du Barachois

Digue de l'Épi

Quai Tabarly
longueur : 30 m (sud), 50 m (ouest) et 50 m (est)
tirant d'eau : 3 m

- Zone transport de passagers
- Zone croisières
- Zone pêche
- Zone plaisance
- Zone commerce

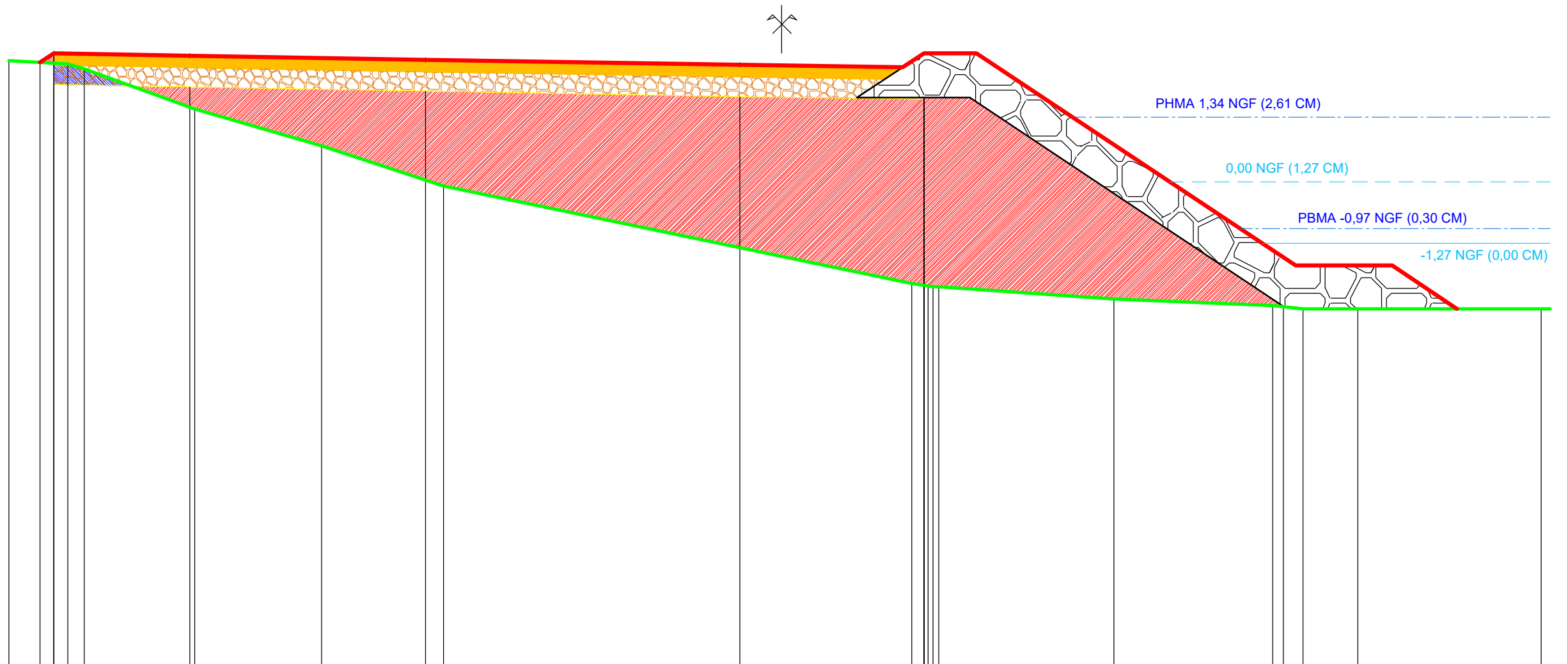
Saint-Pierre

*Tirants d'eau fournis à titre indicatif, ne pas utiliser pour la navigation
source photo : BD Ortho IGN 2019 - réalisation DTAM 975 - avril 2021*

Profil type

Echelle des longueurs : 1/100
Echelle des altitudes : 1/100

- Ligne Projet
- Ligne TN
- GNT 0/31.5
- GNT 0/60
- Enrochements 0.5/1 T
- Remblais GNT 0/250
- Déblais



PC : -10.00 m

Altitudes TN		2.51	2.44	2.34		1.51		0.74		-0.08		-2.10	-2.16		-2.42		-2.56	-2.63		-2.63		-2.63	
Distances à l'axe TN		-16.000	-14.768	-14.441		-12.141		-9.531		-7.001		2.684	3.032	3.238		6.878		10.161	10.774		11.915		15.705
Distances partielles TN			1.232	0.327		2.300		2.610		2.531		9.685		0.348	0.104		3.639		3.283	0.613	1.142		3.789
Pentes TN			-5.8 %	-29.9 %		-36.1 %		-29.3 %		-32.6 %		-20.8 %		-17.8 %	-3.9 %		-6.9 %		-4.3 %	-12.3 %	0.3 %		0.1 %
Altitudes Projet			2.66			2.61				2.52				2.37									
Distances à l'axe Projet			-15.066			-12.248				-7.377				2.946									
Distances partielles Projet						2.817		4.871				6.509			3.814								
Pentes projet			-5.8 %	-29.9 %		-36.1 %		-29.3 %		-32.6 %		-20.8 %		-17.8 %	-3.9 %		-6.9 %		-4.3 %	-12.3 %	0.3 %		0.1 %